



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Seizième session
Bonn, 5-14 juin 2002
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

DIRECTIVES POUR LA NOTIFICATION ET L'EXAMEN DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (APPLICATION DES DÉCISIONS 3/CP.5 ET 6/CP.5)

Rapport d'une réunion d'experts chargée de faire le point des enseignements tirés de l'application des directives UNFCCC pour la notification et l'examen des inventaires

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1-6	2
II. DÉLIBÉRATIONS	7-18	3
III. CONCLUSIONS CONCERNANT LES DIRECTIVES POUR LA NOTIFICATION DES INVENTAIRES ANNUELS DE GAZ À EFFET DE SERRE	19-41	6
IV. CONCLUSIONS CONCERNANT LES DIRECTIVES POUR L'EXAMEN TECHNIQUE ET LES INVENTAIRES ANNUELS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	42-65	13
V. CONCLUSIONS CONCERNANT LES QUESTIONS LIÉES AUX OUTILS INFORMATIQUES.....	66-72	19

Annexe

Rapport national d'inventaire (plan proposé lors de la réunion d'experts).....	22
--	----

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. À sa quinzième session, l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité de l'organisation par le secrétariat d'une réunion d'experts, tenue à Bonn du 4 au 6 décembre 2001, sur les questions méthodologiques et opérationnelles liées à l'application:

a) Des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives UNFCCC pour la notification des inventaires annuels (ci-après dénommées «directives pour la notification»);

b) Des directives UNFCCC pour l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention, ci-après dénommées «directives pour l'examen»).

2. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir le rapport de la réunion d'experts pour qu'il l'examine à sa seizième session [FCCC/SBSTA/2001/8, par. 15 b)].

3. Cette réunion avait pour objet de faire progresser le travail méthodologique lié à la révision des directives UNFCCC pour la notification et l'examen. Les participants devaient faire le point des enseignements tirés par les Parties, les équipes d'examen et le secrétariat dans l'application de ces directives pendant la période d'essai¹. Conformément aux décisions 3/CP.5, 6/CP.5 et 34/CP.7 (FCCC/CP/1999/7 et FCCC/CP/2001/13/Add.4), la Conférence des Parties procédera à la révision des directives UNFCCC pour la notification et l'examen à sa huitième session.

B. Objet de la présente note

4. Le présent rapport est établi conformément au mandat mentionné au paragraphe 2 ci-dessus. Il est complété par trois additifs:

a) FCCC/SBSTA/2002/2/Add.1: Proposition de révision des directives UNFCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;

b) FCCC/SBSTA/2002/2/Add.2: Proposition de révision des directives UNFCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives pour la notification des inventaires annuels;

c) FCCC/SBSTA/2002/3/Add.3: Proposition de révision des directives UNFCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives pour la notification des inventaires annuels. Annexes. Tableaux du cadre uniformisé de présentation.

¹ En application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5, il a été établi une période d'essai pour l'application des directives UNFCCC pour la notification et l'examen couvrant les inventaires de GES soumis en 2000 et 2001.

5. Ces additifs renferment le texte d'un projet de version révisée des directives pour l'examen et la notification, y compris un projet de tableaux révisés du cadre uniformisé de présentation (CUP), établi pour faciliter l'examen de la version révisée de ces directives par les organes subsidiaires à leur seizième session. Ces projets ont été élaborés par le secrétariat, encadré par le Président du SBSTA, selon les modalités de continuation des travaux après la réunion d'experts qui ont été adoptés par les participants à cette réunion, comme indiqué au paragraphe 17 ci-après.

C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBSTA

6. Le SBSTA voudra peut-être examiner les informations contenues dans la présente note lorsqu'il étudiera les révisions qui pourraient être apportées aux directives pour la notification et l'examen à sa seizième session, en vue de recommander l'adoption de la version révisée de ces directives par la Conférence des Parties à sa huitième session. Il voudra peut-être aussi s'appuyer sur ces informations pour donner au secrétariat des indications supplémentaires quant aux travaux qu'il y aura lieu de mener afin de mettre en application les décisions 3/CP.5, 6/CP.5 et 34/CP.7.

II. DÉLIBÉRATIONS

A. Questions générales

7. La réunion d'experts chargée de faire le point des enseignements tirés de l'application des directives UNFCCC pour la notification et l'examen s'est tenue à Bonn du 4 au 6 décembre 2001. Son ordre du jour peut être consulté sur le site <http://unfccc.int/sessions/workshop/010412/index.html>².

8. Au total, 60 experts de 25 Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), dont 7 Parties dont l'économie est en transition, et 16 Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)³ qui avaient participé aux activités d'examen organisées pendant la période d'essai, ont assisté à la réunion d'experts. En outre, un représentant du Groupe d'experts intergouvernemental de l'évolution du climat (GIEC) et deux experts d'organisations internationales – l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Organización Latinoamericana de Energía (OLADE)⁴ – étaient présents. La liste des participants est affichée sur le site Web du secrétariat.

9. La réunion d'experts était présidée par le Président du SBSTA, M. Halldor Thorgeirsson, qui en a prononcé officiellement l'ouverture. Étant pris par d'autres engagements, M. Thorgeirsson n'a pas été en mesure d'assurer la Présidence pendant toute la durée de

² Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente note qui ont été publiés sur le site Web du secrétariat peuvent être consultés à cette adresse.

³ Sept experts invités de six Parties non visées à l'annexe I n'ont pas pu participer à la réunion d'experts.

⁴ Organisation latino-américaine de l'énergie.

la réunion d'experts et a demandé à M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande), qui a bien voulu accepter de le faire, de le relayer.

10. Le secrétariat a présenté cinq communications dans lesquelles il a passé en revue les principales questions techniques et méthodologiques qui étaient analysées dans le document de travail établi pour la réunion. Il s'en est suivi une table ronde au cours de laquelle cinq experts nationaux de Parties visées à l'annexe I dont les inventaires de GES avaient été examinés pendant la période d'essai ont présenté leurs perspectives nationales en matière d'examen (dans le pays, sur dossier ou centralisés) ainsi que les enseignements qu'ils en ont tiré.

Les communications de M. Michael Gillenwater (États-Unis d'Amérique), M. Jos Olivier (Pays-Bas), M^{me} Helene Plume (Nouvelle-Zélande), M^{me} Penny Reyenga (Australie) et M. Klaus Radunsky (Autriche) peuvent être consultées sur le site Web du secrétariat.

B. Documentation

11. Des informations d'ordre général sur les enseignements tirés par les Parties et le secrétariat durant la période d'essai sont reproduites dans les documents établis pour la quinzième session des organes subsidiaires, à savoir FCCC/SBSTA/2001/5 et Add.1, FCCC/SBSTA/2001/12, FCCC/SBSTA/2001/MISC.4 et FCCC/SBSTA/2001/MISC.5. Le secrétariat a établi en outre cinq documents de travail en s'appuyant sur les informations contenues dans les documents susmentionnés ainsi que sur le guide des bonnes pratiques du GIEC⁵ afin de faciliter les travaux de la réunion d'experts. Ces documents de travail peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat.

C. Organisation de la réunion d'experts

12. Les experts se sont répartis en trois groupes de travail. Deux groupes ont étudié les questions méthodologiques et techniques liées aux directives pour la notification et les directives pour l'examen. Un groupe restreint s'est penché sur les questions techniques liées à la mise au point d'outils informatiques permettant d'aider les Parties à notifier, et les experts à examiner, les données d'inventaire des GES.

13. Le groupe de travail des directives pour la notification a travaillé sous la coprésidence de M. Newton Paciornik (Brésil) et de M^{me} Dina Kruger (États-Unis d'Amérique). Les débats ont été centrés sur les propositions de modification des directives UNFCCC pour la notification en se fondant sur l'expérience acquise durant la période d'essai et les conclusions du SBSTA au sujet du guide des bonnes pratiques du GIEC (FCCC/SBSTA/2000/5, par. 44). Les conclusions de ce groupe sont reproduites au chapitre III du présent rapport.

14. S'agissant de la question de la modification éventuelle des tableaux sectoriels du CUP, il a été constitué trois groupes sectoriels (énergie; procédés industriels, utilisation de solvants et

⁵ Dans le présent document, le «guide des bonnes pratiques du GIEC» s'entend du rapport du GIEC intitulé *Guide des bonnes pratiques et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*.

d'autres produits et déchets; et agriculture)⁶ auxquels ont participé quelques experts ayant une expérience confirmée en la matière. Les conclusions des débats de ces groupes sont très techniques et très fouillées. Faute de temps, elles n'ont pas pu être examinées de façon approfondie par le groupe de travail des directives pour la notification et n'ont donc pas été incorporées dans le présent rapport. Le Président a invité les participants à la réunion d'experts à faire connaître, à titre individuel ou avec l'aval de leurs Parties respectives, leurs vues au sujet des conclusions des travaux des groupes sectoriels. Aussi bien ces conclusions que les vues des participants peuvent être consultées sur le site Web du secrétariat.

15. Le groupe de travail des directives pour l'examen a travaillé sous la coprésidence de M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana) et de M. Jim Penman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Ses débats étaient axés sur des propositions tendant à modifier les directives UNFCCC pour l'examen en vigueur en se fondant sur les enseignements tirés durant la période d'essai. Les conclusions de ce groupe sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

16. Les débats du groupe de travail sur les questions liées aux outils informatiques ont été animés par M. Tinus Pulles (Pays-Bas). Le groupe a centré ses travaux sur les aspects techniques du perfectionnement des logiciels actuels ainsi que sur la nécessité de concevoir de nouveaux outils de notification et d'examen des données d'inventaire des gaz à effet de serre. Les conclusions de ce groupe sont présentées au chapitre V du présent rapport.

D. Poursuite des travaux après la réunion d'experts

17. Les participants à la réunion d'experts ont décidé, sur proposition du Président du SBSTA, de continuer le travail sur la notification et l'examen des directives dans la perspective de la seizième session du SBSTA en procédant comme suit:

a) Il sera demandé au secrétariat d'établir un projet révisé de directives pour la notification et l'examen afin de faciliter les travaux sur ces questions lors de la seizième session du SBSTA. Ce projet devrait être élaboré sous la supervision du Président du SBSTA, secondé par les coprésidents des groupes de travail de la réunion d'experts et par un petit nombre d'experts ayant une expérience confirmée en matière d'examen des inventaires qui avaient fait fonction d'examineurs principaux durant la période d'essai et avaient participé à la réunion d'experts;

b) Ce projet devrait être fondé sur les directives pour la notification et l'examen qui ont été adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, les conclusions du SBSTA au sujet du guide des bonnes pratiques du GIEC qui ont été adoptées à sa douzième session, les enseignements tirés durant la période d'essai, comme indiqué dans les documents mentionnés au paragraphe 11 ci-dessus, et les conclusions de la réunion d'experts;

c) Le secrétariat devrait publier ce projet sur le site Web de la Convention-cadre le 1^{er} avril 2002 au plus tard. Les Parties pourraient peut-être faire connaître leurs vues au sujet

⁶ Comme expliqué au paragraphe 40 du présent rapport, les tableaux du secteur du changement d'affectation des terres et de la foresterie n'ont pas été examinés par les experts.

de ce projet un mois plus tard. Le secrétariat établirait une compilation de ces vues dans un document de la série MISC que le SBSTA examinerait à sa seizième session.

18. Le Président a insisté sur le fait que les organes subsidiaires devaient achever l'examen des directives révisées à leur seizième session. Cela faciliterait l'adoption de ces directives par la Conférence des Parties à sa huitième session et permettrait d'entamer l'examen de tous les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I en 2003, comme prescrit par la décision 3/CP.5, en utilisant la version révisée des directives pour la notification à l'examen.

III. CONCLUSIONS CONCERNANT LES DIRECTIVES POUR LA NOTIFICATION DES INVENTAIRES ANNUELS DE GAZ À EFFET DE SERRE

A. Questions générales

1. Quantité de données à notifier chaque année

19. Les participants ont recommandé que les Parties s'abstiennent de notifier les données qui n'ont pas changé depuis leurs communications précédentes. Le nouveau logiciel sur lequel travaille le secrétariat doit pouvoir gérer les changements intervenus depuis les communications précédentes, les identifier clairement et faire en sorte que toutes les données (aussi bien les nouvelles que celles qui n'ont pas changé) puissent être accessibles pour être examinées, afin d'assurer la cohérence des séries chronologiques.

2. Nouveaux calculs

20. Les participants sont convenus d'élargir le champ des prescriptions en matière de notification afin de permettre de faire la distinction entre les nouveaux calculs motivés par des changements méthodologiques (modification des méthodes, des coefficients d'émission et du mode de collecte des données d'activité) et les révisions/corrections mineures de données. Pour faciliter cette notification dans le tableau 8 b) du cadre uniformisé de présentation intitulé *Recalculation – Explanatory information*, les Parties devraient choisir parmi les éléments d'une liste plus complète de motifs éventuels de changement, dont: modification des méthodes (mode de collecte des données d'activité et mode de calcul des coefficients d'émission); la correction d'erreurs; une répartition différente des catégories de sources; et des remaniements – majeurs ou mineurs – d'ordre statistique ou rédactionnel.

21. En outre, le tableau 8 b) devrait être encore modifié afin de permettre de présenter des données chiffrées sur l'ampleur des changements, et donc d'apprécier l'ampleur des changements découlant des nouveaux calculs. Il a été recommandé deux types de données chiffrées: la modification absolue des émissions des différents gaz, exprimée en Gg d'équivalents-CO₂ et l'incidence de ce nouveau calcul sur le total national en pourcentage.

22. Les participants ont recommandé que l'on continue d'utiliser le logiciel pour calculer automatiquement les données du tableau des changements des données antérieures (tableau 8 a) du cadre uniformisé de présentation, intitulé *Recalculation – recalculated data*). Le logiciel devrait être affiné afin de permettre de calculer l'ampleur des changements visés au paragraphe 21 ci-dessus.

3. Gaz précurseurs

23. Les participants ont recommandé qu'il ne soit apporté aucune modification aux directives sur ce point.

4. Redondances au niveau du CUP

24. Les participants ont mis en évidence, et examiné, certaines redondances au niveau du CUP actuel, notamment le tableau intitulé *Summary 1.B: Short summary report for national GHG inventories* et du tableau 11, intitulé *Checklist of reported inventory information*. Il a été recommandé de supprimer du CUP le tableau 11. Les participants ont estimé que le tableau *Summary 1.B* livrait des renseignements utiles aux examinateurs. Il n'est pas nécessaire de le faire apparaître en tant que contribution des Parties puisque ses éléments peuvent être (et sont actuellement) calculés à partir de liens vers d'autres tableaux du cadre.

25. Les participants ont demandé au secrétariat de réviser le tableau 9 intitulé *Completeness*, afin de réduire les informations redondantes. En outre, les groupes sectoriels ont été priés de faire des suggestions tendant à éliminer les redondances des tableaux sectoriels et des tableaux relatifs aux données de base, par secteur, du CUP.

26. Les participants ont pris note des renseignements fournis par le secrétariat au sujet du nouveau logiciel qui sera mis au point. Ils ont recommandé que le secrétariat étudie la manière d'éliminer les redondances au niveau des informations à communiquer s'agissant de la mise au point de ce logiciel.

B. Rapport national d'inventaire

27. Les participants ont noté que le rapport national d'inventaire (RNI) est la partie la plus importante de la notification annuelle de données sur les inventaires et que sans ce rapport il n'est pas possible d'examiner les inventaires de façon transparente ou exhaustive. Ils ont noté également que le RNI devrait renfermer les principales données explicatives liées à l'établissement de l'inventaire.

28. Les participants ont relevé que les RNI qui étaient présentés par les Parties ne présentaient pas de structure commune. Pour aider les Parties à établir leur rapport, et faciliter le processus d'examen, les participants ont recommandé d'incorporer dans les directives une structure commune et plus complète. La structure de plusieurs RNI communiqués par les Parties a été examinée et un projet de structure commune a été conçu et recommandé par les participants. Celle-ci est reproduite en annexe au présent rapport.

29. Lors de l'élaboration d'un projet de directives révisées, il faudrait mettre en valeur l'importance du RNI en plaçant la section le concernant avant la section relative au cadre uniformisé de présentation. En outre, il faudrait améliorer les liens entre le RNI et le CUP afin de permettre aux examinateurs d'étudier aussi bien les descriptions détaillées figurant dans le RNI que les informations plus quantitatives du CUP.

30. Toujours dans le cadre de l'élaboration d'un projet de directives révisées, il faudrait revoir les alinéas *c* à *i* du paragraphe 33 des directives pour la notification (FCCC/CP/1999/7), qui présentent le contenu actuel du RNI. Les éléments de la structure proposée pour le RNI qui

sont indiqués en annexe à la présente note devraient être pris en considération lors de la révision des alinéas *c* à *i* du paragraphe 33 afin d'éviter les répétitions.

31. L'objet de l'alinéa *b* du paragraphe 33 des directives pour la notification, qui fait référence à des feuilles de calcul, est imprécis. Les participants ont proposé de faire figurer dans le RNI des données complètes sur les méthodes appliquées, et donc de supprimer l'alinéa *b* du paragraphe 33. Ils ont toutefois fait observer qu'il importe de disposer de renseignements détaillés pour les examens. Ils ont recommandé que l'on fasse éventuellement appel à des feuilles de calcul à mesure que les Parties acquerront davantage d'expérience tant de l'établissement des RNI que de l'examen des inventaires, s'il devait s'avérer par la suite que les Parties ne fournissent pas suffisamment d'informations pour permettre un examen utile.

C. Questions liées au CUP

32. Les participants ont noté que le CUP était conçu principalement pour notifier des données d'inventaire chiffrées et faciliter la comparaison des données d'inventaire des différentes Parties ainsi que les tendances en la matière. Ils ont examiné en outre des questions précises concernant les tableaux du CUP.

1. Cadres «informations complémentaires» et cadres «documentation»

33. Les cadres «documentation» (*«documentation boxes»*) figurant au bas des tableaux du CUP devraient être conservés, mais leur utilisation devrait être réduite au minimum. Les participants ont noté que les explications détaillées devraient figurer dans le RNI plutôt que dans le CUP. Ils ont proposé que les cadres «documentation» renvoient aux explications détaillées qui sont données dans le RNI.

34. Certaines informations que les Parties sont actuellement censées porter dans les cadres «informations complémentaires» (*«additional information»*) seraient mieux à leur place dans le RNI. Néanmoins celles d'entre elles qui sont utiles à l'examen devraient rester dans le CUP. Les groupes sectoriels mentionnés au paragraphe 14 ci-dessus ont débattu de la question de savoir dans quelle mesure les éléments prévus dans les cadres «informations complémentaires» devraient figurer dans le CUP.

2. Mentions types

35. Les participants sont convenus que la mention type «0»⁷, dont les Parties se sont servies pour notifier les émissions par les sources ou les absorptions par les puits de gaz à effet de serre, ne devrait plus servir de code de réponse. Les Parties devraient soit indiquer un chiffre (même

⁷ La mention type «0» a servi à notifier les estimations des émissions et des absorptions dont on a considéré qu'elles étaient inférieures à la moitié de l'unité qui était utilisée pour consigner les données des tableaux.

s'il est négligeable) ou noter «NE»⁸, et les entrées «NE» devraient être expliquées dans le tableau 9 (*Completeness*) du CUP.

3. Notification des méthodes et des coefficients d'émission

36. La manière dont les Parties notifiaient les méthodes et les coefficients d'émission, ainsi que les modifications qui pourraient être apportées aux directives UNFCCC pour la notification, ont été examinées, dans l'optique du guide des bonnes pratiques du GIEC.

37. Les participants ont proposé de modifier le tableau du CUP intitulé *Summary 3 (Summary report for methods and emission factors used)* pour pouvoir consigner des informations sur ce qui constitue une source principale et déterminer si les méthodes appliquées pour estimer les émissions de GES correspondent à celles qui sont recommandées dans les arbres de décision présentés dans le guide des bonnes pratiques du GIEC.

4. Analyse des changements qui pourraient être apportés aux tableaux sectoriels

38. Étant donné le caractère technique et fouillé de l'analyse, cette tâche a été confiée au groupe d'experts sectoriel ayant l'expérience des différents secteurs du GIEC, comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus. Les participants à la réunion d'experts ont recommandé de modifier les tableaux sectoriels du CUP, notamment les cases en grisé des tableaux. Les groupes sectoriels ont élaboré leurs propositions de changements à apporter aux cases en grisé en s'appuyant sur les suggestions des Parties et du secrétariat. Les tableaux révisés figurent à l'additif 3 de la présente note (FCCC/SBSTA/2002/2/Add.3).

D. Modifications qui pourraient être apportées aux directives UNFCCC pour la notification de manière à tenir compte du guide des bonnes pratiques du GIEC

39. Le secrétariat a établi pour la réunion d'experts le document de travail n° 6 intitulé «*Possible modifications to the UNFCCC reporting guidelines to reflect the IPCC good practice guidance*», qui contient des propositions quant à la manière de réviser les directives pour la notification de manière à tenir compte du guide des bonnes pratiques du GIEC⁹. Les participants ont examiné toutes les questions techniques qui ressortent de ce document et ont recommandé plusieurs modifications précises à apporter aux directives pour la notification. Ces recommandations sont indiquées au tableau 1.

⁸ La mention type «NE» (non estimées) a servi à communiquer les émissions par les sources et les absorptions par les puits des gaz à effet de serre qui n'ont pas fait l'objet d'estimation ou dont l'estimation n'est pas signalée car on a considéré que la source était négligeable.

⁹ Voir les conclusions du SBSTA sur le guide des bonnes pratiques du GIEC dans le document FCCC/SBSTA/2000/5. Pour le document de travail n° 6, consulter le site Web du secrétariat.

Tableau 1: Recommandations concernant les modifications qui pourraient être apportées aux directives UNFCCC pour la notification de façon à tenir compte du guide des bonnes pratiques du GIEC¹⁰

<p><u>Recommandations générales</u></p> <p>Les participants ont recommandé de remplacer la mention, générale, des «bonnes pratiques» par un renvoi plus précis aux bonnes pratiques du GIEC qui ont déjà été examinées et approuvées par le SBSTA.</p>
<p><u>Recommandations paragraphe par paragraphe</u> [<i>Les numéros de paragraphe sont ceux des directives pour la notification actuelles (FCCC/CP/1999/7)</i>].</p> <p><u>Paragraphe 3: «Principes et définitions»</u></p> <p>La mention des «bonnes pratiques» et la note de bas de page devraient être supprimées car elles ne correspondent plus à la réalité, le guide des bonnes pratiques du GIEC ayant été adopté depuis.</p> <p><u>Paragraphe 4: «Principes et définitions»</u></p> <p>On pourrait incorporer, si nécessaire, un renvoi général au guide des bonnes pratiques ainsi que des définitions correspondantes.</p> <p><u>Paragraphe 7: «Méthodes/Méthodologie»</u></p> <p>Dans le texte introductif, on pourrait mentionner, de façon générale, l'application d'un guide des bonnes pratiques, en distinguant toutefois clairement les lignes directrices du GIEC du guide des bonnes pratiques du GIEC. Par ailleurs, on devrait mentionner le guide des bonnes pratiques du GIEC lorsque les Parties appliquent des méthodologies nationales. La dernière partie de la deuxième phrase, qui évoque la faculté de «produire les estimations les plus exactes, selon les données disponibles», devrait être supprimée; à la place, on devrait renvoyer au guide des bonnes pratiques du GIEC.</p> <p><u>Adjonction d'un nouveau paragraphe 7 bis, intitulé «Méthodes/Détermination des sources principales»</u></p> <p>Les participants ont recommandé d'incorporer un nouveau paragraphe aux fins d'encourager les Parties à déterminer leurs <i>sources principales</i> nationales pour l'année de référence et la dernière année pour laquelle un inventaire est présenté, comme indiqué dans le guide des bonnes pratiques du GIEC. Pour ce faire, elles appliqueront la méthode de niveau 1 ou de niveau 2 pour l'évaluation aussi bien du volume des émissions que de leur évolution. Pour les sources principales, les participants ont recommandé d'incorporer, dans les directives, une disposition encourageant les Parties à faire tout leur possible pour appliquer une méthode</p>

¹⁰ Ces recommandations traduisent les points sur lesquels un accord s'est formé durant la réunion d'experts. Elles correspondent, dans certains cas, à des modifications à apporter au texte des directives pour la notification et, dans d'autres, à des instructions supplémentaires à l'intention des Parties qui seront incorporées dans le texte.

recommandée pour estimer les émissions de gaz à effet de serre, selon les arbres de décision correspondants du guide des bonnes pratiques du GIEC.

Paragraphe 8: «Méthodes/Méthodologie»

Le guide des bonnes pratiques du GIEC prévoit des données d'activité et des coefficients d'émission par défaut révisés, qu'il faudrait mentionner. Les participants ont recommandé d'incorporer, dans les directives, une disposition encourageant les Parties à utiliser leurs propres coefficients d'émission et données d'activité si ceux-ci sont obtenus de manière conforme au guide des bonnes pratiques.

Paragraphe 9: «Méthodes/Bonnes pratiques»

Ce sous-titre et ce paragraphe devraient être supprimés, cette notion étant déjà traitée au paragraphe 7.

Paragraphe 10: «Méthodes/Nouveaux calculs»

Il faudrait renvoyer aux dispositions du guide des bonnes pratiques du GIEC relatives à la nécessité d'effectuer de nouveaux calculs.

Paragraphe 11: «Méthodes/Nouveaux calculs»

Les participants ont recommandé d'incorporer dans les directives une disposition par laquelle il serait demandé aux Parties d'appliquer les méthodes relatives aux nouveaux calculs préconisées par le GIEC dans son guide des bonnes pratiques lorsqu'il s'agit de démontrer la cohérence des séries chronologiques.

La dernière phrase de ce paragraphe concernant la nécessité de démontrer que la série chronologique est cohérente devrait être supprimée.

Paragraphe 12: «Méthodes/Incertitudes»

Les participants ont recommandé d'incorporer dans les directives une disposition encourageant les Parties à chiffrer les incertitudes selon le guide des bonnes pratiques du GIEC.

Incorporer un nouveau paragraphe intitulé: «Méthodes/Assurance de la qualité-contrôle de la qualité»

Les participants ont recommandé d'incorporer une sous-section sur l'assurance de la qualité/le contrôle de la qualité, avec renvoi au guide des bonnes pratiques du GIEC. Ils ont recommandé aussi d'utiliser au moins les procédures de niveau 1 pour le contrôle de la qualité, tout en encourageant les Parties à utiliser les procédures de niveau 2.

Paragraphe 18: «Notification/Directives générales/Estimations des quantités émises et des quantités absorbées»

Il faudrait faire mention de la méthode préconisée par le GIEC dans son guide des bonnes pratiques pour dissocier les émissions dues à l'utilisation de combustibles à des fins domestiques de celles qui découlent du transport maritime et aérien international.

Paragraphe 20: «Notification/Directives générales/Nouveaux calculs»

Les participants ont recommandé d'incorporer dans les directives une disposition demandant des explications dans le cas où les Parties n'auraient pas soumis une estimation à un nouveau calcul, lorsqu'un nouveau calcul s'impose en vertu du guide des bonnes pratiques du GIEC. Ils ont recommandé aussi que si elles n'appliquent pas les méthodes de nouveau calcul décrites dans le guide des bonnes pratiques, les Parties devraient se justifier et donner une explication complète de la méthode utilisée. Ils ont recommandé en outre que les Parties consignent dans le RNI l'effet du nouveau calcul aussi bien sur le volume des émissions que sur leur évolution.

Paragraphe 24: «Notification/Directives générales/Incertitudes»

Il faudrait incorporer la notion de bonnes pratiques en supprimant, dans la première phrase, le mot «préciser» et en le remplaçant par «estimer et notifier conformément au guide des bonnes pratiques». La dernière phrase de ce paragraphe concernant la présentation d'informations quantitatives sur les incertitudes devrait être supprimée.

Ajouter un nouveau paragraphe sous la rubrique «Notification/Source principale»

Les participants ont recommandé d'ajouter un nouveau paragraphe dans lequel il serait demandé aux Parties de notifier la part, en pourcentage, des catégories de *sources principales* à leurs totaux nationaux, au plan tant du volume des émissions que de leurs tendances, exprimée en équivalents-CO₂.

Paragraphe 35: «Archivage des données»

Les mots «y compris, éventuellement, les avis d'experts» devraient être incorporés dans la première phrase.

Recommandations concernant les tableaux du cadre uniformisé de présentation (CUP)

En sus des modifications qu'ils ont proposé d'apporter au tableau intitulé *Summary 3*, telles qu'indiquées au paragraphe 37 ci-dessus, les participants ont recommandé de remplacer un des tableaux du cadre uniformisé et d'ajouter un nouveau tableau, comme suit:

Remplacement du tableau 7 – *Overview table for national greenhouse gas inventories* (tableau 8A du GIEC)

Le tableau 7 du CUP devrait être remplacé par un nouveau tableau comprenant des colonnes relatives aux incertitudes des données d'activité, aux incertitudes des facteurs d'émission et aux incertitudes combinées, et mentionnant les avis d'experts.

Incorporation d'un nouveau tableau relatif aux sources principales

Incorporer un tableau dans lequel seraient notifiées les *sources principales*, intéressant l'évaluation aussi bien du volume des émissions que de leur évolution.

E. Changement d'affectation des terres et foresterie (CATF)

40. Les participants ont recommandé de ne pas réviser, pour l'heure, les tableaux 5A à D du CUP concernant les données de base du secteur «changement d'affectation des terres et foresterie» puisque le GIEC est en passe d'élaborer un guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement des terres et de la foresterie.

41. Les participants ont recommandé aussi que, dans l'attente des résultats des travaux du GIEC, les Parties soient encouragées à fournir davantage de renseignements, dans leur RNI, au sujet des méthodes qu'elles appliquent pour estimer les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans le secteur CATF, ainsi que des données de base, afin de rendre plus transparente la notification de ces émissions et absorptions.

IV. CONCLUSIONS CONCERNANT LES DIRECTIVES POUR L'EXAMEN TECHNIQUE ET LES INVENTAIRES ANNUELS DE GAZ À EFFET DE SERRE¹¹

A. Vérification initiale et rapports de situation

42. Les participants ont recommandé de ne pas modifier le mode d'établissement des rapports de situation. Ils sont convenus également que la publication du rapport de situation devrait intervenir dans un délai de sept semaines (à compter de la date de réception de la communication par le secrétariat), dont trois semaines allouées aux Parties pour faire connaître leurs observations au sujet du rapport de situation. Le calendrier d'établissement du rapport de synthèse-évaluation n'en est pas modifié pour autant puisque ce processus se déroule parallèlement à l'élaboration du rapport de situation.

B. Synthèse-évaluation

43. Les participants ont insisté sur le rôle de la synthèse-évaluation dans l'ensemble du processus d'examen et sont convenus de conserver l'usage actuel. Ils ont recommandé de faire intervenir six experts pendant une semaine durant la deuxième phase de la synthèse-évaluation.

1. Calendrier des différentes phases de la synthèse-évaluation

44. Les participants sont convenus d'un calendrier pour la publication du rapport de synthèse-évaluation (16 semaines à compter du 15 avril, dont trois semaines allouées aux Parties pour faire connaître leurs observations). Ils ont décidé également que, pour que le rapport de synthèse-évaluation puisse être publié dans les 16 semaines, un délai de six semaines (après le 15 avril) devrait être fixé pour la présentation du CUP ou de données d'inventaire révisées. Il s'ensuit que les communications reçues après cette échéance¹² ne seraient pas prises

¹¹ Conformément à la décision 6/CP.5, le processus d'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre se fait en trois étapes: une vérification initiale, une synthèse-évaluation et un examen individuel. On trouvera dans la présente section les conclusions et recommandations correspondant à chacune de ces étapes.

¹² Six semaines à compter de la date à laquelle la communication doit être présentée, soit le 27 mai de chaque année.

en considération lors de l'établissement du rapport de synthèse-évaluation tandis que celles qui seraient soumises avant septembre pourraient encore être examinées au cours de la troisième phase du processus d'examen.

45. Les participants ont recommandé que le secrétariat évalue les inventaires de GES présentés après la date limite et publie les conclusions de cette évaluation à part (sous forme d'additif au rapport de synthèse-évaluation), à condition que ceci ne retarde pas le processus d'examen des inventaires d'autres Parties.

2. Structure et contenu du rapport de synthèse-évaluation

46. Les participants sont convenus de ce qui suit:

a) La structure actuelle du rapport de synthèse-évaluation (la section I contenant un ensemble uniformisé de comparaisons de données et la section II mettant en évidence les questions qui pourraient nécessiter une clarification par les équipes d'experts durant les examens individuels) devrait être conservée;

b) L'ensemble uniformisé de comparaisons de données devrait être enrichi par la détermination statistique des valeurs aberrantes et des représentations graphiques;

c) Les tableaux de la synthèse-évaluation devraient être élargis à toutes les sources qui pourraient être considérées comme étant des sources principales dans les Parties visées à l'annexe I en utilisant le niveau commun de désagrégation des catégories;

d) Le rapport de synthèse-évaluation ne devrait être publié que sous forme électronique, sur le site Web du secrétariat.

47. Les participants ont recommandé que le secrétariat envoie aux Parties, pour observations, la section pertinente du projet de rapport dès que celle-ci est prête.

C. Examens individuels¹³

1. Articulation générale

48. Pour donner suite à la disposition de la décision 6/CP.5 concernant l'examen annuel de tous les inventaires de gaz à effet de serre présentés par les Parties visées à l'annexe I, les participants ont décidé que, à compter de 2003, le secrétariat organiserait huit examens dans les pays par an (tous les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I devant ainsi faire l'objet d'un examen dans le pays une fois tous les cinq ans). Les inventaires annuels des autres Parties visées à l'annexe I feront l'objet d'un examen sur dossier ou d'un examen centralisé¹⁴. Le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, organiser un nombre égal

¹³ Durant la période d'essai, trois types d'examen individuel ont été testés: les examens sur dossier (envoi d'informations aux experts), les examens centralisés (les experts se réunissant en un lieu unique) et les visites dans le pays.

¹⁴ Cela suppose que 32 inventaires de Parties visées à l'annexe I seront examinés tous les ans soit sur dossier, soit sous forme centralisée.

d'examens sur dossier et d'examens centralisés. Il appartient au secrétariat de décider de la combinaison de ces activités d'examen.

49. Les participants ont noté la nécessité d'une bonne communication entre les membres des équipes d'experts et entre ces équipes et les Parties faisant l'objet de l'examen, particulièrement lors des examens sur dossier et des examens centralisés.

50. Les participants ont fait observer que les examens centralisés ouvraient des possibilités de renforcement des capacités des nouveaux experts¹⁵. Ils ont indiqué également que la participation de nouveaux experts aux examens centralisés peut être influencée par les résultats des travaux du SBSTA sur la formation des experts¹⁶.

2. Nombre d'inventaires à examiner

51. Six inventaires de gaz à effet de serre devraient pouvoir être traités dans le cadre d'un examen centralisé et cinq dans le cadre d'un examen sur dossier.

3. Équipes d'experts chargées de l'examen

52. Les participants sont convenus de ce qui suit:

a) Il sera désigné, dans chaque équipe d'experts chargée de l'examen, deux examinateurs principaux (l'un représentant une Partie non visée à l'annexe I et l'autre représentant une Partie visée à l'annexe I) choisis parmi des experts ayant l'expérience des inventaires;

b) Au moins un expert fera fonction de généraliste dans chaque équipe;

c) La taille normale des équipes d'experts chargées des examens individuels devrait être la suivante:

- i) Six experts pour les visites dans le pays (un nouvel expert supplémentaire, travaillant avec les membres expérimentés, pourrait faire partie des équipes);
- ii) Douze experts pour les examens centralisés (un maximum de cinq nouveaux experts, travaillant avec les membres expérimentés, pourraient faire partie des équipes);
- iii) Douze experts pour les examens sur dossier (les nouveaux experts ne participeront pas à ce type d'examen);

¹⁵ Dans le présent document, l'expression «nouveaux experts» s'entend des experts des inventaires nationaux qui n'ont pas l'expérience du processus d'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I.

¹⁶ Par sa décision 23/CP.7, la Conférence des Parties a prié le SBSTA d'examiner, à sa dix-septième session, la question de la formation des experts qui font partie des équipes d'examen.

- d) Les équipes d'experts devraient être étoffées si la complexité de l'inventaire l'exige;
- e) S'il y a lieu, des experts d'organisations internationales compétentes devraient faire partie des équipes.

4. Calendrier des différentes étapes des examens individuels

53. Les participants sont convenus que les examens individuels devraient commencer au mois de septembre de chaque année. Chaque examen dans le pays devrait être mené à bien dans un délai de 14 semaines et chaque examen sur dossier ou examen centralisé dans un délai de 20 semaines.

5. Instructions supplémentaires à l'intention des experts chargés de l'examen

54. Les participants sont convenus de ce qui suit:

a) Les instructions préliminaires actuelles à l'intention des experts chargés de l'examen (voir le site Web du secrétariat) devraient être développées, des indications précises devant être élaborées pour chaque secteur du GIEC et pour les aspects intersectoriels de l'inventaire. Ces instructions devraient être fondées sur les directives pour la notification, le guide des bonnes pratiques du GIEC et l'expérience acquise durant la période d'essai du processus d'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre;

b) Ces instructions devraient constituer, à terme, une procédure établie;

c) Des procédures ou une documentation types devraient être mises au point par le secrétariat afin d'orienter et de préparer les membres des équipes d'experts chargées des examens sur dossier, des examens centralisés et des examens dans le pays;

d) Chaque expert sectoriel devrait être préparé à «présider» des séances de travail portant sur le(s) secteur(s) qui l'intéresse(nt) durant les examens dans le pays.

6. Détermination des sources principales

55. Les participants sont convenus de ce qui suit:

a) Les Parties devraient notifier les *sources principales* suivant les méthodes présentées dans le guide des bonnes pratiques du GIEC;

b) Le secrétariat devrait continuer de déterminer les *sources principales* compte tenu du volume et de l'évolution des émissions pour toutes les Parties en utilisant un niveau commun de désagrégation des catégories;

c) La comparaison des deux déterminations de *sources principales* est importante pour l'examen des inventaires de GES.

56. Les participants ont relevé la nécessité de faire preuve de souplesse dans la détermination des *sources principales*. Ils ont recommandé que les équipes d'examen mettent en évidence les

raisons pour lesquelles il existerait des différences entre la Partie et le secrétariat pour ce qui est de la détermination des *sources principales* et identifient les sources manquantes.

7. Structure et contenu du rapport d'examen individuel

57. Les participants sont convenus de ce qui suit:

a) Dans le cas des examens dans le pays, le rapport, d'une longueur maximale de 25 à 30 pages (conformément aux instructions préliminaires à l'intention des experts chargés de l'examen qui sont indiquées au paragraphe 54 a) ci-dessus), doit être accompagné d'un résumé de deux à trois pages;

b) Dans le cas des examens sur dossier et des examens centralisés, le rapport doit être moins long (10 pages maximum); on s'y attardera sur les différents points forts et problèmes rencontrés et procèdera à une appréciation globale de la qualité et de la fiabilité de l'inventaire, des tendances des émissions, des coefficients d'émission et données d'activité actuels et du degré de conformité aux directives pour la notification et au guide des bonnes pratiques du GIEC;

c) Il faudrait élaborer une structure nouvelle pour chaque type de rapport d'examen avec, si possible, des tableaux uniformisés, afin d'accroître l'efficacité de la communication;

d) Les rapports ne devraient être publiés que sous forme électronique, sur le site Web du secrétariat de la Convention.

8. Communications entre les équipes d'examen et les experts nationaux durant les examens sur dossier et les examens centralisés

58. Les participants sont convenus que les communications devraient se faire par l'intermédiaire des examinateurs principaux et d'un agent de liaison désigné par la Partie concernée. Si celle-ci en convient, des recherches plus poussées peuvent être menées par les experts. Le secrétariat devrait aviser les Parties de l'imminence d'un examen sur dossier ou d'un examen centralisé et demander à celles-ci d'identifier les agents de liaison qui pourraient relayer les demandes de renseignements.

9. Participation des experts au processus d'examen et identification des experts qualifiés

59. Les participants sont convenus de ce qui suit:

a) Les centres nationaux de liaison devraient mettre à jour les renseignements concernant les experts inscrits au fichier de la Convention et veiller à ce qu'au moins deux experts soient désignés pour l'examen des inventaires. De plus, ils devraient désigner, si possible, au moins deux autres experts à cette fin et donner des informations au sujet de l'expérience pratique des candidats, particulièrement dans le domaine de l'établissement des inventaires nationaux de GES, et du processus d'examen;

b) Le secrétariat devrait choisir un nouvel expert pour chaque examen dans le pays et au maximum cinq nouveaux experts pour chaque examen centralisé;

c) Il faudrait pouvoir disposer chaque année d'au moins 100 experts de Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II), qui seraient choisis parmi les inscrits au fichier de la Convention;

d) Le secrétariat devrait communiquer les conditions du processus d'examen (calendrier, nombre d'experts de chaque Partie visée à l'annexe II) au centre de liaison des Parties visées à l'annexe II et tous les ans et au moins trois mois avant les activités d'examen prévues, et devrait demander aux centres nationaux de liaison d'indiquer dans quelle mesure leurs experts sont disponibles pour ces activités.

10. Examen des modèles

60. Les participants ont noté que l'examen des modèles évolués et des méthodes qui sont particulières aux différents pays pour estimer les émissions et les absorptions de GES fait partie du processus d'examen technique, mais que cet examen peut représenter une tâche complexe pour les équipes d'experts. Ces dernières devraient être encouragées à donner leur sentiment au sujet de la manière d'examiner les modèles ou les méthodes, notamment par:

a) Un examen par les pairs du modèle par le biais des publications scientifiques;

b) Une analyse entrées-sorties, par exemple par la prise en considération des coefficients d'émission implicites ou de l'inversion;

c) Des activités de comparaison et d'examen des modèles (notamment par des ateliers) organisées au niveau des pays ou sur le plan international par les Parties elles-mêmes.

D. Autres questions

1. Recommandations concernant les questions liées à la notification et au logiciel

Questions liées à la notification

61. Les participants ont recommandé ce qui suit:

a) Le pourcentage des émissions par les *sources principales* indiqué par les Parties devrait être incorporé dans le RNI;

b) Les méthodes appliquées pour déterminer les *sources principales* devraient être signalées dans le RNI.

Questions liées au logiciel à utiliser dans le cadre de l'application des directives pour l'examen

62. Les participants sont convenus qu'un logiciel de recherche de données devrait être distribué sur CD-ROM aux experts avant toute activité d'examen et que cet outil devrait pouvoir être téléchargeable depuis le site Web du secrétariat de la Convention, en gardant à l'esprit la nécessité de garder la maîtrise des versions. La totalité de la base de données relative aux inventaires de GES devrait être incorporée dans cet outil.

63. Les participants sont convenus que l'accès aux outils d'informatiques mis au point pour le processus d'examen devrait, au moins dans un premier temps, être limité aux membres des équipes d'examen et aux Parties.

64. Les participants ont noté ce qui suit:

a) Les données présentées sous forme graphique constituent un outil utile au processus d'examen;

b) Les méthodes et les niveaux qui sont appliqués pour des secteurs précis ainsi que les renvois des tableaux du CUP au RNI pour toutes les Parties devraient être communiqués aux experts chargés de l'examen;

c) Pour permettre la comparaison, il serait utile de disposer d'un outil permettant d'obtenir les séries chronologiques et les tendances des coefficients d'émission implicites, des émissions, des données d'activité et des indices, par exemple les émissions rapportées au PIB, au nombre d'habitants, au cheptel, etc.;

d) Il serait utile de savoir quel travail de recherche et quelles tâches mentionnés dans le guide préliminaire à l'intention des experts chargés de l'examen pourraient être facilités par l'utilisation de logiciels;

e) Le logiciel utilisé pour le CUP devrait permettre des renvois à l'endroit du RNI où sont décrites les méthodes.

2. Recommandations concernant la révision des directives pour l'examen

65. Les participants ont estimé que certains éléments du projet de lignes directrices pour l'examen en vertu de l'article 8 du Protocole de Kyoto pourraient être pris en considération lorsqu'il s'agira de développer les directives pour l'examen en vertu de la Convention. Ils ont proposé d'exploiter ces éléments, selon qu'il convient, en gardant à l'esprit ce qui distingue le processus d'examen en vertu du Protocole de Kyoto du processus d'examen en vertu de la Convention.

V. CONCLUSIONS CONCERNANT LES QUESTIONS LIÉES AUX OUTILS INFORMATIQUES

Principales questions examinées lors de la réunion d'experts

1. Notification des émissions de GES et tâches, informations et flux de données liées à l'examen

66. Le groupe a examiné les différentes tâches qui incombent aux Parties et au secrétariat tout au long des phases de notification et d'examen. Il a étudié les conditions requises, les fonctions, les informations connexes, les produits, les contraintes extérieures et les flux de données. Il a également fait le point de la contribution d'outils informatiques à ces tâches et de la nécessité de revoir ou d'innover cet apport. Les participants ont défini les différentes tâches, principales et secondaires, qui sont liées aux phases de notification et d'examen, puis le rôle que pourraient jouer les outils informatiques au cours de ces deux phases.

2. Besoins en matière d'informatique de notification

67. En ce qui concerne l'informatique de notification, considérée comme une priorité par le groupe, on a jugé qu'il était impératif de réviser les outils actuels et de délaissier les feuilles de calcul au profit d'un logiciel de plate-forme de base de données. Les priorités de la mise au point et du séquençement des données d'entrée nécessaires à la conception d'un tel logiciel ont fait l'objet d'un examen minutieux. Les principaux objectifs de ce logiciel pourraient être les suivants:

- a) Incorporer les modifications à apporter aux directives;
- b) Faciliter et simplifier la notification (saisie des données ou importations de grandes quantités de données);
- c) Accélérer le traitement et réduire les incohérences ou les erreurs.

68. Pour que ces objectifs puissent être atteints, les participants ont estimé que le secrétariat devrait hiérarchiser les fonctions qui pourraient être attribuées à ce logiciel.

3. Besoins en matière d'informatique d'examen

69. Le groupe a débattu rapidement des outils qui servaient au processus d'examen et de la nécessité d'un appui supplémentaire durant les différentes phases de l'examen. Il a défini comme suit les priorités fondamentales et les besoins du processus d'examen:

- a) Production automatisée de rapports types pour les Parties et les équipes d'examen:
 - i) Synthèse-évaluation (sect. I: tableaux);
 - ii) Rapports de situation (vérifications préliminaires);
- b) Obtention d'un outil de recherche de données aux fins des examens et, éventuellement, des activités d'examen externe (examens sur dossiers ou visites dans les pays);
- c) Comparaison des résultats des nouveaux calculs et analyse des *sources principales* à l'intention des équipes d'examen.

70. Le groupe a estimé en outre qu'il faudrait, à l'avenir:

- a) Mettre au point des outils plus évolués de recherche et de présentation des données (graphiques, tableaux personnalisés);
- b) Incorporer des statistiques externes au système de gestion des données et présenter une analyse correspondante réalisée à l'aide de ces statistiques.

4. Calendrier de mise au point des logiciels

71. À l'issue des débats sur les logiciels de notification et d'examen, et avec le concours des groupes de travail sur la notification et l'examen, le groupe a examiné les priorités générales et

les calendriers éventuels de la mise en œuvre. Il a estimé qu'il fallait, dans l'immédiat, mettre au point une version révisée du logiciel de notification et améliorer constamment les outils actuels de recherche et d'analyse des données à l'intention des équipes d'examen. À cet égard, les participants ont estimé qu'il était essentiel que les logiciels soient disponibles lorsque les Parties commenceront à établir leurs rapports selon la version révisée des directives pour la notification. Le groupe a suggéré que l'on envisage, comme deuxième priorité, d'incorporer des fonctions avancées dans tout nouveau logiciel de notification et de concevoir de nouveaux instruments informatiques pour le processus d'examen.

72. Enfin, un certain nombre de participants ont dit être prêts à aider le secrétariat à mettre à l'essai les logiciels qui seront mis au point et à fournir une information en retour à ce sujet.

Annexe

Rapport national d'inventaire (plan proposé lors de la réunion d'experts)

Résumé analytique

Par exemple, résultats agrégés utilisant les potentiels de réchauffement de la planète (PRP)

- Par exemple: 1990-1999 utilisant les PRP
- Analyse-synthèse par source
- Analyse-synthèse par gaz

Chapitre 1 – Introduction

Dispositions et cadre institutionnels pour l'établissement des inventaires

Chapitre 2 – Processus d'établissement des inventaires

- Description succincte du processus: collecte, traitement et stockage des données, etc. (ou incorporer dans le chapitre 1)
- Processus d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité, y compris la vérification et le traitement des questions relatives à la confidentialité, s'il y a lieu
- Mesures prises pour solutionner les problèmes soulevés à l'occasion de l'examen réalisé dans le cadre de la Convention
- Améliorations qui seront apportées au processus d'inventaire (changement de méthodes, par exemple)

Chapitre 3 – Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre

- Résultats agrégés utilisant les PRP
- Analyse-synthèse par source
- Analyse-synthèse par gaz

Chapitre 4 – Questions générales

4.1 Vue d'ensemble des méthodes

Brève section faisant ressortir:

- Les méthodes appliquées (par le GIEC, le programme CORINAIR, etc.)

- Les approches par niveau généralement suivies
- L'intégration du tableau récapitulatif intitulé *Summary Table 3*
- Tout écart important par rapport à la méthode type

4.2 Nouveaux calculs (ou chapitre distinct)

- Incidence sur le volume des émissions
- Incidence sur l'évolution des émissions
- Éléments justifiant les nouveaux calculs

4.3 Répartition des sources et degré d'exhaustivité

- Combustibles utilisés comme matières premières, répartitions particulières aux pays
- Degré d'exhaustivité et sources notifiées ailleurs

4.4 Évaluation générale des incertitudes et analyse des sources principales

- Évaluation générale des incertitudes
- Analyse des sources principales

Chapitre 5 – Présentation de l'inventaire

5.1 Énergie

5.1.1 *Tendances*

- Analyse des catégories secondaires suivant les tableaux du CUP (avec renvoi au cadre uniformisé de présentation)

5.1.2 *Sources principales*

5.1.2.1 Source principale 1 (avec renvoi au CUP, par exemple nombre de mines souterraines)

- Questions méthodologiques (méthodes/données d'activité/coefficients d'émission, hypothèses, paramètres et conventions qui sous-tendent les estimations des quantités émises et absorbées, et raisons pour lesquelles ils ont été choisis, questions méthodologiques particulières – mention des documents et autres références appropriés)
- Incertitudes
- Vérification par catégorie de sources, s'il y a lieu

- Assurance de la qualité/contrôle de la qualité par catégorie de sources, s'il y a lieu
- Nouveaux calculs par catégorie de sources (cohérence de la série chronologique), s'il y a lieu

5.1.2.2 Source principale 2

- Voir la section ci-dessus

5.1.3 Sources non principales

5.1.3.1 Source non principale 1

- Questions méthodologiques (méthodes/données d'activité/coefficients d'émission, hypothèses et conventions qui sous-tendent les estimations des quantités émises et absorbées, et raisons pour lesquelles ils ont été choisis, questions méthodologiques particulières – mention des documents et autres références appropriés)
- Incertitudes
- Vérification par catégorie de sources, s'il y a lieu
- Assurance de la qualité/contrôle de la qualité par catégorie de sources, s'il y a lieu
- Nouveaux calculs par catégorie de sources (cohérence de la série chronologique), s'il y a lieu

5.1.3.2 Source non principale 2

- Voir la section ci-dessus

5.1.4 Comparaison avec la méthode de référence du GIEC pour le calcul des émissions de CO₂

5.1.5 Combustibles de soute

5.1.6 Questions militaires ou toute autre question propre au pays (N.B. les sections 5.1.4 à 5.1.6 n'apparaissent que dans le secteur de l'énergie)

5.2 Procédés industriels (sous-sections: analogues à celles du secteur de l'énergie)

5.3 Utilisation de solvants

5.4 Agriculture

5.5 CATF

5.6 Déchets

5.7 Autres (s'il y a lieu)

Chapitre 6 – Évolution des émissions de gaz indirects et du dioxyde de soufre (SO₂)

Références

Annexes

Annexe 1 Sélection de tableaux du CUP (à déterminer)

- Quelques tableaux seulement sont incorporés ici sous forme imprimée. La totalité des tableaux du CUP pour toutes les années sous forme électronique fait partie intégrante de l'inventaire annuel présenté au secrétariat de la Convention.

Annexe 2 Informations complémentaires à examiner dans le cadre du RNI

- (Par exemple méthode relative aux incertitudes, etc.) (s'il y a lieu)

Annexe 3 Description détaillée des méthodes (s'il y a lieu)

Annexe 4 Bilan énergétique national

Annexe 5 (Toute autre information pertinente – facultatif).
